

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

D-2024-003

Arrêté de délégation de signature à Madame Valérie ROCHERAY FAUCON Assistante administrative de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.423-1 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT que dans un souci de bonne administration et d'efficacité, ainsi que pour réduire le délai de traitement des dossiers d'urbanisme, il y a lieu de déléguer la signature de certains actes ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation est donnée à Madame ROCHERAY FAUCON, assistante administrative de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme pour intervenir dans les actes suivants :

- Récépissé de dépôt et signature des imprimés d'autorisation d'urbanisme,
- Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC),
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT),
- Bordereau d'envoi de pièces

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature des documents visés à l'article 1.

Article 3 : La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.



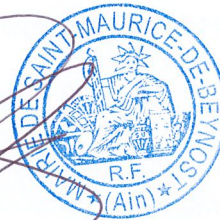
Article 4 : Tous les documents signés par Madame Valérie ROCHERAY FAUCON dans les domaines de délégation précités porteront la mention suivante :

« Pour le Maire, par délégation,
L'agent,
Valérie ROCHERAY FAUCON »

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 1^{er} septembre 2024.

Le Maire,
Pierre GOUBET



Notifié à l'intéressée le :
Nom – Prénom : ROCHERAY FAUCON Valérie
Signature